



## SOMMAIRE

	Page
Discussion générale ( <i>suite</i> ).....	233
Discours de M. Neves da Fontoura (Brésil), M. Vlahovic (Yougoslavie), M. Notowidigdo (Indonésie) et M. Barrington (Birmanie).	

*Président*: M. Lester B. PEARSON (Canada).

Discussion générale (*suite*)

[Point 8 de l'ordre du jour] (*suite*)

DISCOURS DE M. NEVES DA FONTOURA (BRÉSIL), M. VLAHOVIC (YOUGOSLAVIE), M. NOTOWIDIGDO (INDONÉSIE) ET M. BARRINGTON (BIRMANIE)

1. M. NEVES DA FONTOURA (Brésil): Avant de faire entendre la voix du Brésil, dans la discussion générale qui se poursuit, je désire présenter les hommages les plus sincères de mon gouvernement à M. Trygve Lie, qui nous a fait connaître, hier [392<sup>ème</sup> séance], son intention de se démettre de sa charge de Secrétaire général des Nations Unies. Encore que je comprenne, sans les partager, les motifs et les buts qui ont inspiré cette décision à M. Lie, dans le seul souci de faciliter l'action pacificatrice des Nations Unies, j'ose exprimer l'espoir que sa décision n'est pas irrévocable.

2. La paix continue d'être l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies, qui ne fut certes pas créée pour éterniser l'image, que le monde présentait en 1945, d'un groupe à jamais figé de vainqueurs et de vaincus, ni pour perpétuer l'interminable liquidation des haines, des destructions et des rivalités de la dernière guerre. Pas plus qu'aucune autre construction politique, l'Organisation des Nations Unies ne saurait vivre dans l'immobilité. En tant qu'œuvre humaine, elle doit suivre le cours des événements et orienter son action vers la recherche des moyens, toujours variables, qui sont de nature à ménager à la communauté internationale des conditions de vie meilleures.

3. Cette Assemblée est la manifestation d'une reconnaissance intégrale du principe démocratique en ce qu'elle examine sans subir de contraintes ou de restrictions les problèmes d'intérêt commun, non seulement ceux qui comportent une menace à la paix, mais encore ceux qui ont trait à la manière d'assurer la paix. C'est ce que nous voudrions appeler la technique de la paix. Entre les représentants de gouvernements réunis en cette enceinte peuvent se manifester librement les divergences inévitables; inévitables, elles le sont, parce que le droit d'objecter et la possibilité de le

faire sont l'essence même du concept démocratique. Les régimes totalitaires ont leur fondement dans la force, l'intimidation et le silence. Seule la démocratie se renouvelle au choc des idées. Lors même que les contingences de la vie actuelle expliquent l'aggrégation de l'Etat sur le plan de l'économie en vue de diriger la production, la circulation des richesses et la consommation, les systèmes d'opinion ne succombent pas pour autant, pour peu que les libertés civiles, politiques et spirituelles soient sauvegardées. Quant à nous, nous considérons que la controverse est chose non seulement naturelle, mais encore nécessaire et salutaire. L'unanimité implique presque toujours la prédominance, sans contradiction ni contraste, d'un courant sur les autres et son effet serait de rendre inutile l'organe considéré en le frappant d'atrophie fonctionnelle.

4. Mais il serait injuste que la critique s'attarde à ne mettre en évidence que l'aspect négatif de nos dissentiments sans mentionner la grande œuvre déjà réalisée par notre Organisation, notamment en tant que lieu de contacts permanents entre tous les Etats où, à la faveur du débat, s'amortissent les différences, grandes ou petites, et s'évite la perpétuation des malentendus qu'il est bien loisible aux historiens de toujours déceler par la suite à l'origine de toutes les guerres. Il est vrai que les efforts des Nations Unies n'ont pas toujours produit des résultats positifs. Mais, dans les grands mouvements de l'histoire, il y a toujours une phase d'évolution dialectique au cours de laquelle la synthèse l'emporte sur la thèse et l'antithèse entre lesquelles l'œil des contemporains est passagèrement incapable de faire le départ.

5. Le Brésil est de ceux qui placent la plus profonde confiance dans les Nations Unies, dans leurs objectifs et dans leurs méthodes. On ne saurait méconnaître qu'à travers cette Organisation, le monde a pris conscience des conséquences politiques de l'inégalité économique entre les peuples et a appris à lier le destin de la paix à l'élévation continue du bien-être collectif, auquel il convient que participent tous les peuples sans être exposés aux aléas et aux délais d'une longue évolution. De surcroît, les Nations Unies contribuent d'une manière décisive à la formation d'une conscience inter-

nationale des droits de l'homme et à l'élévation au niveau d'objectif suprême d'ordre international de tout ce qui touche à la dignité de la personne humaine et au respect des libertés individuelles. Ce n'est que de cette conception d'ordre international, nourrie des principes de la tradition chrétienne et humaniste qui est le fondement même de la civilisation contemporaine, que pourront s'inspirer les transformations juridiques librement consenties par les Etats, de sorte que le respect de la souveraineté trouve son complément naturel dans la reconnaissance des droits de l'homme et dans les garanties de la sécurité et de la paix.

6. Mais notre Organisation n'atteindra la plénitude de sa vigueur que lorsqu'en feront partie toutes les nations qui épousent véritablement et sincèrement ses principes fondamentaux. A la vérité, elle ne se propose pas uniquement de maintenir la paix entre les Etats Membres mais, plus que cela, d'établir la paix sur une base universelle. Aussi bien, tous ceux qui remplissent les conditions de sa loi fondamentale devraient dès maintenant en faire partie. C'est le point de vue du gouvernement de mon pays; c'est celui qu'il a toujours défendu et nous regrettons que le Conseil de sécurité ne soit pas en mesure de conseiller à l'Assemblée générale l'admission de certains Etats dont un grand nombre ont contribué, au cours d'un long passé, à enrichir les valeurs les plus élevées de la civilisation. Certains d'entre eux, outre qu'ils ne sont pas des nôtres dans ces assises, sont assujettis actuellement à des régimes spéciaux contraires aux intérêts de la paix. Je désire faire allusion plus particulièrement à l'Autriche, dont la valeureuse population a été l'une des premières victimes de l'asservissement nazi. Le retour de ce pays à sa pleine souveraineté est retardé et entravé au mépris flagrant des idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Fidèle aux traditions de justice et de concorde du peuple brésilien, mon gouvernement lance un chaleureux appel à toutes les nations du monde et, plus particulièrement, aux Puissances dont la responsabilité est directement engagée, pour que soit restituée sa place indépendante dans le monde moderne à cette noble nation que la géographie spirituelle a située au confluent de l'Orient et de l'Occident.

7. Si nous pouvons constater, à l'heure actuelle, l'existence d'un équilibre entre les forces militaires qui nous assure la paix, pour précaire qu'elle soit, nous la devons sans aucun doute aux efforts de la Commission chargée des mesures collectives et à l'affirmation par elle de la thèse suivant laquelle, lorsque l'Organisation des Nations Unies s'engage dans une mission militaire pour rétablir la paix, ce n'est pas de sa part un acte belliqueux, mais une opération de police contre le crime et pour la défense du droit.

8. Des problèmes de cette importance exigent une vigilance constante des Nations Unies, et surtout de l'Assemblée générale, afin que la diversité ne rompe pas l'unité de notre monde idéal. Je songe aux problèmes et aux revendications de certaines communautés humaines qui ne sont pas encore, à l'heure actuelle, dotées de souveraineté. Fidèle à ses traditions, le peuple brésilien nourrit une réelle sympathie à l'égard des aspirations légitimes de ces peuples et fait appel aux parties directement intéressées dans ces différends afin que, dans un esprit de collaboration loyale et à l'abri des nécessités et des heurts qui ne peuvent que nuire aux deux parties et compromettre la tranquillité du

monde, elles ajustent leurs intérêts divergents moyennant la reconnaissance réciproque des droits.

9. Mais j'ai la conviction que c'est dans le domaine économique que se présentent les plus grandes difficultés et que ce qui s'impose dans ce domaine est une politique dynamique, susceptible de répondre aux nécessités qui surgissent dans de nombreux pays du fait de leur croissance. Personne n'ignore que les Etats Membres situés dans la zone dite insuffisamment développée souffrent des conséquences d'une crise dont les effets réagissent sur tous les aspects de leur vie quotidienne. Empêchés d'acquérir l'outillage indispensable non seulement pour répondre aux nécessités croissantes de leurs industries, mais encore pour remplacer celui qu'une constante usure a rendu désuet, privés de la possibilité de renouveler des instruments indispensables à leur expansion économique, dépouillés même de leurs clients traditionnels parce que ceux-ci se trouvent démunis de la monnaie nécessaire à l'acquisition des biens de consommation produits par les pays de la zone insuffisamment développée, ces derniers se voient aux prises avec un problème qui, complexe dès l'origine, est encore aggravé par l'épuisement progressif des devises qu'ils avaient pu accumuler au prix d'un immense travail. Ils se trouvent donc dans l'impérieuse nécessité de restaurer leur prospérité, pour ne pas dire de s'assurer simplement un niveau de vie raisonnable. Les pays en question se débattent à la fois dans une crise de croissance et dans une crise d'appauvrissement. C'est pourquoi ceux qui ont le pouvoir d'orienter la reconstruction de l'économie et du commerce mondiaux doivent s'astreindre avant tout à classer et à évaluer les problèmes économiques non seulement du point de vue des priorités, mais aussi de celui de leur urgence.

10. Malheureusement le monde est en train de se fractionner — car peu nombreux sont ceux qui sont maîtres d'une technique mécanisée intégrale — offrant le spectacle d'un secteur d'Etats riches et d'un autre secteur, beaucoup plus étendu celui-là, d'Etats pauvres. A l'enrichissement d'une minorité correspond l'appauvrissement de la majorité. Les Etats appartenant à cette dernière catégorie se trouvent dans une condition comparable à celle du colon; ou, pour appliquer sur le plan international une comparaison tirée de la vie nationale, nous pourrions dire que la situation actuelle est celle d'un petit nombre de communautés prospères en face d'un vaste prolétariat international. Les Etats de la zone dite "insuffisamment développée" aspirent à surmonter le stade de l'économie primitive à base agraire et pastorale; ils luttent désespérément pour obtenir le bénéfice des ressources de la technique moderne et cherchent à se renouveler au contact de l'expérience des nations plus avancées qu'eux dans le domaine du progrès industriel. Il importe aussi que les Nations Unies se penchent avec plus d'attention sur le problème de la concentration, entre les mains de certains Etats, de tous les biens et de toutes les ressources, alors que d'autres, privés de moyens et de possibilités, s'acheminent vers un paupérisme alarmant, empêchés qu'ils sont, faute de capitaux et d'instruments techniques adéquats, de développer leurs ressources agricoles et minières.

11. Si les Nations Unies se proposent d'établir fermement le principe de la dignité de la personne humaine, en le concevant comme partie intégrante de l'ordre juridique international, il leur incombe d'exploiter les vertus de l'homme en sa qualité de créateur

de travail et de richesses. La solidarité internationale rend impérative et urgente la mise en œuvre de plans susceptibles d'élever le niveau économique de l'homme dans la grande zone insuffisamment développée, qui est la plus étendue du monde. Le moment est venu d'examiner méticuleusement ce problème si grave, et de le faire avec la volonté arrêtée et claire de le comprendre et de le résoudre. Il est urgent de formuler sans plus de délai un grand programme d'action au bénéfice des pays insuffisamment développés et de ceux qui ne sont même pas arrivés à un niveau économique qui leur permettrait simplement de subsister. A défaut de telles mesures, ces pays demeureront privés non seulement des moyens nécessaires pour résister aux effets, sur le territoire national, des crises économiques extérieures, mais encore de la possibilité de créer des réserves de biens, de travail et de devises nécessaires pour leur assurer une prospérité continue.

12. Telle est la grande politique que toutes les raisons et toutes les considérations imposent aux Nations Unies, une politique qui aille en profondeur et qui soit faite de sagacité et de continuité. En définitive, c'est cette politique, et cette politique seulement, qui pourra insuffler, dans le monde entier, des forces nouvelles aux institutions démocratiques, apaiser le ressentiment des Etats dont le progrès a été retardé, et asseoir sur des bases plus solides notre Organisation elle-même.

13. La tâche, vous le constaterez, constitue comme un défi adressé aux forces des constructeurs du monde. Il serait futile d'essayer de fermer les yeux sur les drames de l'heure présente. Mieux vaut les reconnaître avec franchise et entreprendre courageusement la recherche de solutions à nos problèmes. Reconnaître l'existence de ces problèmes, c'est déjà un commencement de solution; ne pas reculer, c'est déjà une manière d'avancer. Au cours de ces sept dernières années, une immense transformation s'est opérée par rapport aux conditions qui existaient au lendemain de l'armistice. D'autres changements se produiront, sous l'empire des événements. Pourtant, la certitude de les ajuster à la cause du bon ordre du monde, de la paix et de la prospérité ne dépend pas seulement de la volonté des hommes, mais encore de la grâce de Dieu.

14. M. VLAHOVIC (Yougoslavie): La délégation yougoslave a étudié avec attention le rapport annuel [A/2141 et Add.1] et la déclaration [376ème séance] du Secrétaire général sur la situation mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

15. La situation mondiale est présentée dans ce rapport telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire nullement brillante. Le développement des événements internationaux, au cours de l'année passée, n'a introduit aucun nouvel événement qui pût renforcer les espoirs de l'humanité dans la sauvegarde de la paix.

16. Cependant, un fait doit être souligné. Après la guerre, la situation mondiale alla sans cesse en s'aggravant, et cette aggravation atteignit son point culminant en 1949-1950. La guerre de Corée a été l'exemple le plus éclatant de l'aggravation de la situation mondiale. Cependant, au cours de ces deux dernières années, un certain *statu quo* s'est établi dans ces relations internationales tendues. Bien que les questions pendantes qui influent sur la tension de la situation internationale soient restées sans solution, nous devons constater un fait positif, à savoir qu'au cours des deux dernières années, la situation mondiale n'a pas empiré, bien qu'elle

ne se soit pas non plus améliorée. Ce fait nous donne un rayon d'espérance: il existe encore des possibilités, que l'on doit utiliser afin d'arrêter l'aggravation des relations internationales et de créer, de cette façon, une base favorable à la solution des questions internationales en suspens. Pour résumer, nous pouvons dire que la situation internationale s'est améliorée, du fait qu'elle n'a pas empiré et ne s'est pas aggravée davantage.

17. Le défaut de la plupart des analyses de la situation présente, y compris le rapport du Secrétaire général, c'est que ces analyses ne s'occupent pas suffisamment des causes de cette situation, mais parlent plutôt de ses effets et résultats. Au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, la délégation yougoslave a attaché une plus grande attention aux causes de la situation tendue, convaincue que la connaissance de ces causes nous permettrait de mieux comprendre tout l'ensemble du problème et de lutter plus efficacement pour l'élimination de mauvaises pratiques, lesquelles sont en train de se transformer graduellement en règles, dans les relations internationales.

18. La délégation yougoslave est d'avis que les racines de la tension présente — entre les pays occidentaux ayant à leur tête les Etats-Unis, d'une part, et l'Union soviétique de l'autre — doivent être cherchées dans la différence des points de vues concernant les problèmes internationaux, différence qui s'est manifestée dès Yalta, Téhéran, Moscou et Berlin, ainsi que dans une fausse conception d'une série de questions concrètes qui firent l'objet de discussions au cours de ces conférences et qui n'ont pas encore trouvé de solutions. Ce fait a été souligné dans mon discours, au cours de la discussion sur la situation en Corée. Cette conception est fondée sur la politique du partage des sphères d'intérêts entre les grandes Puissances, laquelle ne tient pas compte de la volonté des petites nations dont la destinée est en cause. La politique du partage du monde en sphères d'intérêts, qui fut autrefois profitable à ceux qui y participaient, est aujourd'hui surannée. Encourager cette politique dans les conditions nouvelles du temps présent peut seulement avoir pour résultat de nouveaux conflits et de nouveaux différends. C'est un fait de plus en plus évident que, dans l'avenir, les petits peuples opposeront une résistance de plus en plus acharnée à une telle politique.

19. La Yougoslavie s'est rendu compte, grâce à sa propre expérience, que la politique de l'Union soviétique est fondée sur une telle conception. La politique étrangère de l'Union soviétique a, de 1935 jusqu'à 1948, obtenu, à la suite des arrangements basés sur le partage des sphères d'intérêts, une série de succès ayant pour résultat l'inclusion d'une série de peuples et d'Etats dans la sphère d'intérêts soviétique. Il est clair que de tels succès ont créé de nouveaux appétits. J'ai déjà souligné, au cours du débat sur le problème de Corée devant la Première Commission [520ème séance], que le conflit de Corée n'est autre chose que la conséquence de la politique du partage des sphères d'intérêts entre les grandes Puissances. La guerre de Corée, ainsi que le cas de la Yougoslavie, nous montre qu'aujourd'hui il n'est plus possible de poursuivre une telle politique, comme ce fut le cas dans le passé.

20. Selon la conception erronée formulée déjà au cours de la guerre, seules les grandes Puissances peuvent prendre des décisions concernant les problèmes internationaux les plus importants, sans consulter les nations intéressées. Comme résultat de cette politique, nous

remarquons une tendance de plus en plus forte à résoudre les questions internationales les plus importantes en dehors de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement de l'Union soviétique, par exemple, ne se lasse pas de prêcher la conclusion d'un pacte entre les cinq grandes Puissances.

21. La Yougoslavie n'a jamais nié la nécessité d'une bonne entente entre les grandes Puissances, car le maintien de la paix dans le monde dépend d'elles en premier lieu, mais elle considère que cette entente doit reposer sur une base démocratique et doit être réalisée avec la participation de tous les peuples intéressés. La délégation yougoslave croit que le cadre de la Charte des Nations Unies est suffisamment large pour que, dans les relations internationales, chaque problème puisse être réglé conformément aux principes sur lesquels repose l'Organisation. Toute autre voie, laissant de côté les principes sur lesquels sont fondées la coopération internationale et la Charte des Nations Unies, non seulement ne nous mènerait pas vers un accord, mais au contraire aggraverait davantage encore le désaccord, rendant possibles la poursuite d'une politique d'hégémonie et l'ingérence brutale d'un groupe d'Etats dans les affaires intérieures d'autres Etats.

22. Dans son introduction au rapport annuel, le Secrétaire général a dit notamment: "Dans les Balkans, la tension entre la Yougoslavie d'une part, et la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et l'Albanie d'autre part, continue sans répit, du fait que ces quatre derniers pays n'ont pas donné suite à la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à sa dernière session<sup>1</sup>."

23. C'est la constatation d'un état de choses qui est exact. Je viens d'exposer la cause de cet état de choses. Tant que le Gouvernement de l'Union soviétique pensera qu'il ne doit pas tenir compte des résolutions des Nations Unies et qu'il a le droit de violer les principes sur lesquels la coopération internationale est basée, nous ne pourrons nous attendre à aucun changement dans la situation dans les Balkans.

24. Comme on le sait, l'Assemblée générale a, l'an dernier, à la suite du rapport documenté du représentant yougoslave sur le caractère de l'attitude des pays du bloc soviétique à l'égard de la Yougoslavie, adopté une résolution [509 (VI)] faisant appel aux gouvernements du bloc soviétique en leur demandant de se conformer, dans leurs relations avec la Yougoslavie, aux principes de la Charte des Nations Unies, de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et de contrôler et régler la situation sur leurs frontières avec l'aide de commissions mixtes des pays intéressés.

25. Quelle a été l'attitude prise par les gouvernements du bloc soviétique, ainsi que par le Gouvernement yougoslave, envers les recommandations de l'Assemblée générale? Le Gouvernement yougoslave, pour sa part, a considéré qu'il était de son devoir de faire tout ce qu'il pouvait afin de donner suite à la résolution des Nations Unies, ce qui aurait eu pour résultat immédiat, si l'autre partie en avait fait autant, une diminution de la tension dans les Balkans. D'autre part, c'est un fait évident que les Etats du bloc soviétique n'ont montré aucun empressement, aucun désir de prendre en considération les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale, et qu'ils n'ont pas traité cette résolution avec

l'égard qui lui est dû. En outre, dans des cas déterminés, certains des gouvernements du bloc soviétique ont appliqué leurs méthodes de calomnies à la résolution de l'Assemblée générale elle-même, ce qui est d'ailleurs tout à fait conforme à l'attitude que certaines délégations ont déjà prise à l'occasion de l'adoption de cette résolution.

26. C'est ainsi que le Gouvernement hongrois, dans sa note No 0024 du 18 janvier 1952 remise à la délégation yougoslave à Budapest, a déclaré que la résolution des Nations Unies "ne sert pas les intérêts de la paix, mais, au contraire, incite le Gouvernement yougoslave à commettre de nouvelles provocations". Un peu plus loin, on peut lire dans la même note ce qui suit: "Cette décision a été imposée par les Etats-Unis d'Amérique comme compensation pour les services rendus par le Gouvernement yougoslave aux cercles impérialistes américains, en leur cédant les richesses naturelles et en mettant à leur disposition les matières premières et les forces armées de la Yougoslavie."

27. Voilà l'attitude du Gouvernement hongrois à l'égard d'une résolution qui a été approuvée par presque toutes les délégations, sauf par celles du bloc soviétique. C'est ainsi qu'un gouvernement qui demande à devenir Membre de notre Organisation traite les résolutions des Nations Unies. Mais, que voulez-vous, il me semble que le Gouvernement hongrois ne peut comprendre la situation des autres pays qu'à la lumière de sa propre expérience. Cette déclaration du Gouvernement hongrois rend tout commentaire superflu et illustre d'une façon éclatante l'attitude des gouvernements du bloc soviétique au cours de l'année écoulée.

28. Il n'est pas dans mes intentions de parler de façon détaillée de toutes les formes de pression exercées contre mon pays — parmi lesquelles, dans les derniers temps, l'activité subversive de saboteurs et d'espions infiltrés des pays voisins, appartenant au bloc soviétique, a pris une place de premier ordre — encore que cela serait nécessaire en raison des conséquences que pourrait avoir une telle politique. Je me limiterai à un fait rentrant dans le cadre de la pression générale exercée contre la Yougoslavie.

29. Le 20 décembre 1951, les autorités frontalières hongroises ont occupé une île sur la rivière Mur et se sont ainsi emparées par la force d'une partie du territoire yougoslave; du fait que le Gouvernement hongrois n'a pas voulu donner suite à la demande yougoslave ayant pour but le retrait des soldats hongrois de ladite île, le Gouvernement yougoslave a proposé, selon l'esprit de la résolution de l'Assemblée générale, la formation d'une commission mixte yougoslavo-hongroise pour examiner sur place la situation et résoudre le différend. Le Gouvernement hongrois a rejeté cette proposition, en insultant le Gouvernement yougoslave de la façon qui lui est coutumière.

30. Dans sa note du 18 février 1952, le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie a renouvelé sa première proposition et proposé la création d'une commission mixte yougoslavo-hongroise, dans le but de rétablir, le plus tôt possible, les bornes frontières détruites, disparues ou endommagées, qui avaient été mises à mal pour la plus grande partie par les troupes d'occupation hongroises au cours de la guerre.

31. Par la même note, le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie a proposé

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Supplément No 1A*, p. 1.

la poursuite des négociations interrompues le 19 février 1949, sans faute de la part de la Yougoslavie, concernant la conclusion d'une convention ayant pour but de régler toutes les questions relatives aux travaux qui doivent être effectués régulièrement et périodiquement afin de maintenir ou de rétablir les bornes frontières.

32. En plus de ces propositions, le Gouvernement yougoslave a proposé au Gouvernement hongrois que des experts hydrologues hongrois et yougoslaves, conformément à un procès-verbal signé par les représentants des deux pays en 1948, commencent l'exécution de travaux communs sur la rivière frontière Mur, afin d'empêcher les inondations, ces travaux étant profitables à l'économie des deux parties. Et quelle fut la réponse du Gouvernement hongrois? Fidèle à sa politique hostile envers la Yougoslavie, le Gouvernement hongrois a poussé son manque de scrupules si loin qu'il a posé comme condition, pour tous pourparlers visant la normalisation de la situation le long de la frontière entre la Yougoslavie et la Hongrie, que le Gouvernement yougoslave se déclare au préalable coupable et qu'il prenne toute la responsabilité de la situation anormale régnant sur la frontière entre les deux pays.

33. Voilà comment certains pays du bloc soviétique imaginent en pratique la normalisation de leurs relations avec la Yougoslavie. Les interventions du représentant de l'Union soviétique, ainsi que des représentants du bloc soviétique, au cours du débat général — surtout dans les passages où ils se réfèrent à la Yougoslavie — ne sont-elles pas la meilleure preuve de leur attitude acharnée contre la Yougoslavie? Ils ont répété les vieilles phrases selon lesquelles la Yougoslavie est, soi-disant, un pays vassal, une base de l'impérialisme anglo-américain pour une attaque contre nos voisins, l'Union soviétique, etc.

34. Il va sans dire qu'il serait tout à fait superflu de réfuter de telles assertions, car tout le monde sait que la Yougoslavie n'est le vassal de personne ni une base pour quoi que ce soit, et que sa politique repose uniquement sur le principe de la lutte pour le maintien de la paix et la sauvegarde de sa liberté et de sa sécurité nationales. On sait aussi bien que la Yougoslavie ne prétend pas conquérir le territoire d'autrui et que son désir a été et reste de vivre en paix avec tous ses voisins. On sait également que la Yougoslavie est fermement résolue à collaborer avec tous les pays qui luttent pour la paix et contre l'agression.

35. M. Vychinsky connaît très bien cette vérité, car lorsque l'Union soviétique a essayé de faire de notre pays une base à son usage, lorsqu'elle a demandé que nous lui abandonnions le pouvoir sur le pays et sur le peuple, nous l'avons éconduite. Ceux qui répandent la calomnie d'après laquelle la Yougoslavie est tombée dans l'esclavage des pays occidentaux ne font qu'admettre, et justifier d'une façon peu convaincante, la faillite de leurs propres plans d'hégémonie à l'égard de la Yougoslavie. Celle-ci a été et reste uniquement la base des peuples yougoslaves et, comme telle, l'amie de toutes les forces mondiales qui luttent pour la paix et pour le progrès humain.

36. Les représentants de la Tchécoslovaquie et de la Pologne ont, cette fois aussi, accompli docilement et sans broncher, au cours du débat général, leur rôle peu enviable, et ils ont lancé quelques calomnies contre mon pays. Que pourrait-on répondre à ces messieurs? La réalité qui existe dans leurs propres pays et leur position

de satellites à l'égard de l'Union soviétique est la meilleure réponse qu'on puisse leur donner. Dans les paroles que M. Vychinsky a adressées à la Yougoslavie, ils devraient discerner leur propre situation, car le fait de crier haro sur la Yougoslavie en prétendant qu'elle est une base de l'étranger a pour but de masquer et de justifier tout ce que l'Union soviétique fait dans les pays de l'Europe orientale.

37. Prenons maintenant un seul exemple de la pratique quotidienne qui consiste à transformer ces pays en bases soviétiques. Qui viole aujourd'hui les traités de paix conclus avec la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie? En premier lieu, l'Union soviétique, car les gouvernements de ces pays n'auraient ni la force ni les moyens de violer ces traités d'une telle façon.

38. Prenons par exemple la Roumanie. D'après le paragraphe *a* de l'article 11 du Traité de paix avec la Roumanie, le chiffre total des effectifs de l'armée, y compris les gardes frontières, ne devrait pas dépasser 120.000 hommes. Cependant, à l'été de 1952, les effectifs de l'armée roumaine ont dépassé 495.000 hommes qui sont instruits et armés par l'Union soviétique. D'après le paragraphe *d* du même article, l'armée de l'air, y compris l'aviation de la marine de guerre, ne devrait pas avoir plus de 150 avions — y compris les avions de réserve — dont seulement 100 avions de combat. L'été passé, la Roumanie avait plus de 320 avions et, si l'on ajoute à ce chiffre la division d'aviation soviétique stationnée en Roumanie, le chiffre total atteint 490 avions.

39. Les violations des traités de paix sont commises dans la même mesure par les autres pays satellites.

40. D'après les traités de paix, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie ne devraient avoir que 263.000 hommes dans leurs forces armées. A l'été de 1952, les effectifs des forces armées de ces pays ont atteint le chiffre de 920.000 hommes. Je voudrais ajouter ici que chacun de ces pays dispose d'une division d'avions à réaction, tandis que l'armée yougoslave ne dispose pas même, jusqu'à ce jour, d'un seul avion de cette sorte. Même les tentatives faites par le Gouvernement yougoslave pour acheter à l'étranger une licence pour la production d'avions à réaction dans mon pays sont restées sans résultat.

41. La question se pose de savoir pourquoi ces pays violent les traités de paix. Pourquoi s'arment-ils dans une telle mesure? Est-ce dans l'intérêt de la paix et de la coopération pacifique entre les peuples? Certainement pas. Tout cela est fait afin de pouvoir tenir ces pays dans une position subordonnée, exercer une pression permanente contre la Yougoslavie et maintenir une situation tendue dans cette partie du monde.

42. Au lieu d'une normalisation de la situation sur nos frontières, dans nos relations avec nos voisins, ce qui serait conforme à la recommandation de l'Assemblée générale, nous sommes obligés de constater que cette année, aussi bien qu'au cours de l'année passée, la pression contre la Yougoslavie s'est poursuivie sans cesse et sous les formes les plus variées. L'une de ces formes, qui s'est intensifiée surtout au cours de 1952, est constituée par l'activité des espions saboteurs et terroristes infiltrés en Yougoslavie et venus des pays voisins appartenant au bloc soviétique. Ainsi, au cours de la période allant de la sixième session de l'Assemblée générale à la fin du mois de septembre 1952, les autorités yougoslaves ont arrêté 47 terroristes infiltrés dans notre

pays et venus du territoire bulgare; 24 d'entre eux étaient des citoyens bulgares et 23 des déserteurs yougoslaves. Cependant, au cours de quelques procès contre les terroristes et saboteurs arrêtés, on a constaté, d'après les révélations faites par ceux-ci, qu'au cours de cette période 233 terroristes s'étaient infiltrés en Yougoslavie, venus des pays voisins appartenant au bloc soviétique, et que certains d'entre eux avaient réussi à rentrer dans les pays d'où ils étaient partis. Un certain nombre de citoyens yougoslaves, parmi lesquels le lieutenant-colonel Pane Djukic, député et héros du peuple, sont tombés victimes de ces terroristes.

43. Des incidents de frontière qui constituent des provocations — et, parmi eux, il y a un nombre considérable d'incidents très graves — ont lieu sans cesse. Au cours de ces incidents, six citoyens yougoslaves ont perdu la vie en protégeant la frontière de leur pays, tandis qu'un grand nombre d'autres citoyens ont été blessés, soit gravement soit légèrement.

44. Etant donné cette situation, la délégation yougoslave tient à souligner que répandre des illusions sur un soi-disant apaisement là où, malheureusement, il n'en existe pas ne peut que nuire à la cause de la paix, démoraliser les aspirations pacifiques et servir les intérêts d'un agresseur éventuel. Etroitement liées à ces illusions sont également les insinuations plus que transparentes émanant d'une source définie et selon lesquelles le conflit entre le bloc soviétique et la Yougoslavie ne serait qu'une fiction et même une mise en scène montée de toutes pièces. Nous mentionnons cette question parce qu'elle représente une nouvelle forme de lutte contre l'indépendance de la Yougoslavie et fait partie des efforts agressifs antiyougoslaves. Le but réel de ces rumeurs, qui proviennent de ce même endroit d'où émanent tous les plans agressifs et hostiles contre la Yougoslavie, est relativement facile à découvrir: il s'agit d'isoler la Yougoslavie par des moyens nouveaux et ainsi de l'affaiblir afin d'augmenter la pression contre elle et d'appliquer les plans agressifs qui, jusqu'à présent, avaient fait faillite.

45. Ce sont là seulement quelques exemples de la politique générale du bloc soviétique contre la Yougoslavie. Malgré cet état de choses, le Gouvernement yougoslave continuera de faire tout en son pouvoir pour que ses relations avec ses voisins de l'Est soient aussi normales que possible. La Yougoslavie fera tout pour sauvegarder son indépendance et la paix dans cette partie du monde; car, pour nous, la lutte pour l'indépendance du pays est inséparable de la lutte pour la sauvegarde de la paix mondiale.

46. La lutte que la Yougoslavie mène pour sauvegarder son indépendance nationale a une importance toute particulière dans la situation internationale actuelle; elle prouve qu'un petit pays, s'il est compact et uni, peut s'opposer avec succès à la pression agressive. Cependant, cette lutte nous impose certaines constatations et réflexions. Nous savons que la théorie d'après laquelle les frontières nationales sont, au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, une chose surannée qu'il faudrait graduellement éliminer, est assez répandue. Cependant, les événements contemporains montrent que le droit à disposer d'eux-mêmes est l'une des conditions les plus essentielles de la sauvegarde et du renforcement des relations diplomatiques entre les peuples. Cela est prouvé également par la lutte menée par les peuples coloniaux et semi-coloniaux pour leurs droits nationaux. Plus

de compréhension pour les demandes de ces peuples exercerait une influence positive sur la situation actuelle du monde; ceci est d'ailleurs prévu par la Charte, qui préconise le renforcement des efforts pour que les Territoires sous tutelle et les territoires non autonomes atteignent une complète indépendance dans le délai le plus court possible.

47. L'expérience de la Yougoslavie nous montre que, dans les conditions actuelles, il est non seulement nécessaire mais également indispensable que le développement des Etats individuels au point de vue national, économique et social soit laissé entre les mains des peuples de ces pays et que soit évitée toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats, petits et moyens. Notre propre expérience prouve encore une autre chose, à savoir qu'un Etat comme la Yougoslavie, dont le système social est basé sur des principes socialistes, peut coopérer avec succès avec d'autres Etats dont le système social est basé sur d'autres principes. Cette coopération est rendue possible, en premier lieu, par le fait que la Yougoslavie n'a pas la prétention de faire des conquêtes territoriales, qu'elle ne se mêle pas des affaires intérieures des autres Etats, et qu'elle veut renforcer la collaboration politique et économique avec tous les Etats qui désirent cette collaboration.

48. La collaboration économique et la solution des problèmes économiques sont, de l'avis de la délégation yougoslave, des conditions essentielles à la réalisation de la collaboration politique entre les peuples et les Etats. Le représentant du Brésil a très bien parlé sur ces questions il y a quelques instants. Le développement de la situation politique mondiale et toutes les conséquences qui en résultent ont une influence puissante sur l'économie mondiale et provoquent de sérieuses perturbations.

49. A cet égard, il faut souligner, tout d'abord, le lourd fardeau des dépenses pour les armements, dépenses qui pèsent, dans une mesure plus ou moins grande, sur l'économie de presque tous les pays du monde, en entravant le développement économique mondial et en abaissant le niveau de vie. Le poids de ce fardeau et ses effets sur l'économie ne peuvent pas se déterminer quantitativement par une simple addition arithmétique de toutes les sommes que les pays respectifs dépensent pour les armements; il faut y ajouter les perturbations économiques et financières qui sont causées sur le marché mondial et sur les marchés nationaux par la disproportion entre l'offre et la demande pour certaines catégories de produits et par les hausses et les baisses tout à fait imprévisibles de la demande.

50. Tout cela a été ressenti au cours des trois dernières années par tous les pays; mais ces perturbations ont porté un coup exceptionnellement dur aux pays insuffisamment développés au point de vue économique, pays dont le bien-être économique dépend, dans une très grande mesure, des conditions régnant sur le marché mondial en général et du mouvement des prix des produits qui sont le plus sujets à ces perturbations, en particulier.

51. Cependant, ces constatations, malgré l'importance qu'on leur attache — et elles méritent sans aucun doute la plus grande attention — ne peuvent suffire à expliquer les difficultés économiques devant lesquelles l'humanité se trouve à présent; elles ne peuvent pas servir à notre Organisation de base suffisante pour la solution de ces difficultés. Le niveau de vie très bas — où, pour être plus clair, l'indigence et la pauvreté dans lesquelles vit

aujourd'hui la grande majorité de l'humanité — ne peut pas s'expliquer par les dépenses faites pour les armements; la pauvreté ne disparaîtra pas automatiquement le jour où ces dépenses seront supprimées.

52. Les armements et les perturbations qu'ils provoquent ne font qu'érupir une telle situation, qui résulte du développement économique inégal dans le monde, et rendent encore plus difficile toute action visant à supprimer les différences actuelles dans les niveaux de développement économique des pays développés et des pays insuffisamment développés. De plus, les perturbations économiques causées par l'augmentation des armements dans le monde ont atteint un tel degré d'intensité précisément parce que la base de l'économie mondiale est affaiblie par la division des pays entre pays développés et pays insuffisamment développés.

53. La tension politique mondiale, qui entraîne des dépenses supplémentaires pour les armements, ainsi que les difficultés économiques qui en résultent, a révélé le caractère sérieux de cette faiblesse et l'urgence d'une action des Nations Unies à cet égard. Ce n'est pas le fait d'un hasard que le problème du développement des pays insuffisamment développés se pose comme l'une des questions les plus importantes justement au cours des années où règne une tension politique accrue dans le monde.

54. De l'avis de la délégation yougoslave, il y a une autre cause très sérieuse à cet état de choses. La tâche principale de notre Organisation est le maintien de la paix mondiale et la suppression de l'agression. Pour remplir cette tâche, il faut renforcer les éléments qui désirent la paix et décourager tout agresseur éventuel. Afin de réaliser ce dessein pleinement et sur une échelle mondiale, il faut consacrer une attention spéciale au développement des pays insuffisamment développés; c'est seulement ainsi que l'on pourra réaliser entre les peuples une collaboration basée sur l'égalité, et que les peuples auront assez de forces morales et matérielles pour s'opposer à toute agression et pour détourner de la réalisation de leurs plans tous ceux qui se laisseraient emporter par des rêves de domination mondiale. Le développement accéléré des pays insuffisamment développés est l'une des conditions *sine qua non* de la stabilisation de la situation politique mondiale et, dans ce sens, l'activité de notre Organisation dans le domaine politique — si elle est dirigée comme il convient — peut créer une base solide pour la réalisation des tâches politiques.

55. La délégation yougoslave soutiendra donc, comme elle l'a fait jusqu'à présent, toute action efficace des Nations Unies pour l'accélération du développement des pays insuffisamment développés et, en premier lieu, toute action en faveur de l'établissement d'un fonds des Nations Unies pour le financement des pays insuffisamment développés. J'espère que la grande majorité des délégations suivra le même chemin, car il est clair, d'après ce que je viens de dire, que, dans le monde d'aujourd'hui, il ne peut y avoir de perspectives de progrès économique dans les pays développés et dans les pays insuffisamment développés sans que soit accéléré le développement des pays insuffisamment développés.

56. L'aide pour le développement des pays insuffisamment développés doit prendre des formes tout à fait neuves, car les anciennes formes pourraient accentuer

les contradictions entre les pays développés et les pays insuffisamment développés. La situation présente du marché mondial exige que l'on trouve de nouvelles formes. Cette situation a été créée par le rétrécissement de ce marché, en raison de la division politique et du rôle de plus en plus important de l'Etat dans l'économie de presque tous les pays. Une telle aide, même si elle ne pouvait pas supprimer les contradictions existantes, contribuerait à l'accélération du développement social et au renforcement de l'indépendance des pays insuffisamment développés; elle adoucirait également les conséquences de la longue exploitation de ces pays. Par rapport à la situation présente, cela représenterait un grand pas en avant dans le développement et la collaboration économiques dans le monde.

57. La question de la lutte pour la paix dans le monde est inséparable de celle du rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans la solution des questions en suspens. De la solution de ces questions dépend le maintien de la paix, ainsi que l'influence que l'Organisation des Nations Unies peut exercer dans le but de faciliter cette solution. Quelle est la situation, aujourd'hui, à cet égard? Nous devons constater ouvertement le fait que, sur ce point, l'Organisation des Nations Unies ne joue pas, comme elle le devrait, son rôle, bien qu'elle ait réussi à exercer, jusqu'à présent, une énorme influence, en ce sens qu'elle a empêché que la tension mondiale, qui s'est accrue d'année en année, ne s'aggrave encore. Sans ces activités politiques de l'Organisation des Nations Unies, l'aspect de la question de la paix mondiale serait, aujourd'hui, bien moins favorable.

58. Nous ne pouvons pas être satisfaits que certains Membres des Nations Unies enfreignent systématiquement l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. De même, nous ne pouvons pas être satisfaits que les contradictions — si nombreuses dans le monde — se reflètent négativement sur le travail de l'Organisation, le résultat étant une aggravation de ces contradictions au lieu d'une détente.

59. Nous sommes également opposés à la tendance à faire examiner certaines questions litigieuses en dehors de l'Organisation des Nations Unies: bien qu'elle ne se soit manifestée, jusqu'à présent, que dans quelques cas particuliers, cette tendance constitue un précédent et un phénomène très dangereux qui ne peuvent que nuire au prestige de l'Organisation des Nations Unies et détruire la foi des peuples dans la puissance de notre Organisation. Le Gouvernement yougoslave attache une grande importance à cette question de principe. C'est un fait positif, à son sens, par exemple, que les peuples coloniaux et semi-coloniaux s'adressent à l'Organisation des Nations Unies pour régler leurs problèmes vitaux.

60. Le Gouvernement yougoslave est convaincu qu'aujourd'hui plus que jamais, l'humanité souhaite que l'Organisation des Nations Unies soit aussi forte que possible pour pouvoir jouer le plus grand rôle dans la solution de la question la plus importante, à l'heure présente, pour le monde entier, c'est-à-dire celle du maintien de la paix.

61. C'est précisément parce qu'il est parfaitement conscient de l'importance et du rôle de notre Organisation que le Gouvernement yougoslave continuera à lui prêter toute l'assistance en son pouvoir, en tant que petit pays, car, dans la force et dans la puissance de

l'Organisation des Nations Unies, il voit une garantie sérieuse pour sa propre sécurité, son développement pacifique et une meilleure perspective de la paix dans le monde.

62. M. NOTOWIDIGDO (Indonésie) (*traduit de l'anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui en qualité de représentant d'un pays qui, dans le bref espace de dix ans, est passé de l'état de colonie à celui de pays indépendant. L'accession de l'Indonésie à l'indépendance ne signifie pas seulement que le peuple indonésien a réalisé ses aspirations : elle traduit l'esprit nouveau qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies.

63. Il semble, en effet, qu'à San-Francisco, il y a sept ans, la distinction entre l'idéalisme politique et le réalisme politique ait été effacée et que l'on ait assisté à la reconnaissance, sous une forme nouvelle, d'un idéal plein de promesses. Cet idéal, auquel on aspirait depuis des siècles, faisait entrevoir les hommes et les peuples vivant en paix et en harmonie, respectant mutuellement leurs droits, défendant mutuellement leur dignité et s'associant pour favoriser le bien-être et le progrès.

64. Cependant, l'histoire n'avait cessé d'accentuer l'antinomie entre la réalisation de ces aspirations idéalistes et la persistance du règne de la force, exercée directement ou indirectement. Le règne de la force, qui détruit gouvernants et gouvernés, avait atteint son paroxysme dans le plus grand déchaînement de brutalité qu'on ait jamais connu.

65. Les répercussions de la deuxième guerre mondiale ont été aussi profondes du point de vue idéologique que du point de vue matériel. Cette guerre a bouleversé la conviction traditionnelle des réalistes politiques qui croyaient que la paix du monde, quelque souhaitable qu'elle fût, ne serait jamais qu'un rêve de visionnaires. Elle a amené les réalistes sceptiques à reconnaître avec les idéalistes que le maintien de la paix mondiale était une nécessité essentiellement pratique, si l'on voulait que subsiste ne fût-ce que le vestige de la civilisation. A cette fin, les réalistes se montraient disposés à renoncer à la primauté traditionnelle des intérêts nationaux ; de leur côté, les idéalistes étaient prêts à sacrifier leurs exigences coutumières sur la pureté des motifs et le caractère sacro-saint de leur idéal.

66. C'est dans cette atmosphère d'idéalisme mêlé de réalisme qu'est née l'Organisation des Nations Unies. Cet esprit nouveau, qu'on l'appelle idéalisme réaliste ou réalisme éclairé, a animé les représentants de cinquante nations dans l'effort qu'ils ont fait pour créer une institution nouvelle vouée à la réalisation pratique de l'ancien idéal. Le résultat reflétait une fusion des aspirations et du bon sens, et donnait expression à deux principes dont l'oubli avait sans aucun doute contribué à l'échec de la Société des Nations.

67. Le premier de ces principes était que, pour être exercée efficacement, la responsabilité devait être conférée avant tout à ceux qui ont le pouvoir, de même que la volonté, de l'exercer. Il se peut que les cinquante nations représentées à San-Francisco aient eu le même désir de voir proscrire la guerre et d'aboutir au règlement pacifique des différends internationaux, mais seules quelques-unes d'entre elles avaient à leur disposition la puissance nécessaire pour entreprendre une guerre d'envergure mondiale ou pour imposer le maintien de la paix. A ce petit nombre de nations ont donc été conférées des prérogatives plus importantes, et, par suite, des responsabilités plus

étendues ; on espérait qu'elles continueraient à coopérer dans l'exécution de l'engagement, qu'elles avaient assumé dans de nombreuses déclarations, de s'efforcer à réaliser les desseins communs.

68. Le deuxième principe était la nécessité de prendre de façon continue des mesures concrètes en vue d'éliminer non seulement la guerre, mais encore les conditions qui sont à l'origine des guerres. L'expérience avait montré qu'il ne suffisait pas d'instituer un organe international chargé du règlement pacifique des problèmes qui se posent entre les nations. Il ne suffisait pas non plus de chercher à empêcher tout recours à la violence au moment où les différends avaient atteint un point critique. Des mesures de cette nature ne pouvaient arrêter la maladie que provisoirement ; elles ne pouvaient pas l'extirper.

69. On se rendait compte du fait que la paix, au même titre que la santé, exige certaines conditions déterminées de bien-être. Parmi ces conditions indispensables, on mentionnait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; la protection égale des petits et des grands, des faibles et des forts ; l'accès de tous aux sources mondiales de richesses ; un respect et une observation uniformes des droits fondamentaux de l'homme et de la liberté de tous les peuples, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de croyance. Il s'agissait, en somme, d'entreprendre universellement un effort immédiat et continu de progrès social, économique et intellectuel dans un cadre de sécurité politique, afin de rendre cette sécurité durable.

70. Toute la Charte reconnaît implicitement qu'il ne doit plus y avoir divorce entre les intérêts étroitement compris d'un pays ou groupe de pays et les intérêts de la communauté mondiale. Le réalisme éclairé a reconnu l'identité de l'intérêt national et de l'intérêt mondial, dans ses effets ultimes sinon dans le temps, et, par conséquent, l'identité de ces intérêts et des principes proclamés. Il était évident que la seule solution possible des problèmes qui se poseraient devant l'Organisation des Nations Unies devait être recherchée dans l'application des critères énoncés dans la Charte et non de critères particuliers. Il faudrait analyser les problèmes soulevés et prendre des décisions en tenant compte des conditions définies par la Charte pour le maintien de la paix.

71. C'est en cela qu'a consisté le réalisme éclairé qui a présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Cinquante nations se sont engagées à y adhérer, à respecter sa Charte, en attendant l'admission de nouveaux Membres et l'observation universelle des principes formulés. Cette réalisation signifiait un renouveau d'espoir pour les populations des pays dont l'indépendance avait été perdue ou menacée pendant la guerre, aussi bien que pour ceux qui de l'indépendance ne connaissaient guère que le nom. Elle avait une signification plus haute encore pour les pays à qui l'indépendance avait été déniée, comme c'était le cas du mien.

72. Pendant des siècles, près de la moitié de la population du monde s'était vue privées des libertés politiques, spoliée des fruits de son travail, soumise à des indignités collectives ou individuelles et entravés dans son développement culturel. Ces iniquités plus ou moins inhérentes à tout système colonial, nous étions résolus à ne plus les tolérer.

73. La Charte nous promettait la réalisation de nos aspirations grâce à la sympathie et à l'aide des nations



à qui elle doit son existence. Manifestement, ces nations étaient prêtes à répudier le colonialisme; certaines l'étaient parce qu'elles se rendaient alors compte, après leur propre expérience de l'occupation pendant la guerre, de l'effet destructeur de la domination étrangère, d'autres parce qu'elles reconnaissaient que les rapports de domination et de dépendance empêchent le développement des idées et des institutions démocratiques, pour le maintien desquelles elles luttèrent et dont elles estimaient la survivance et la diffusion vitales pour le maintien de la paix.

74. J'ai parlé assez longuement de l'esprit de la Charte parce que c'est lui qui a permis la restauration de l'Indonésie en tant que nation indépendante. C'est grâce à l'intervention de l'Organisation des Nations Unies et à la mise en application dans les actes de l'esprit qui a présidé à la rédaction de la Charte que finalement les efforts et la lutte courageuse de notre peuple ont abouti à un règlement de la question du transfert de la souveraineté, règlement qui n'aurait autrement pu être obtenu qu'au prix d'un plus grand nombre de précieuses vies humaines et de la désorganisation de notre structure politique nationale, ce qui aurait pu devenir un danger permanent pour la sécurité du monde.

75. Maintenant, après deux ans environ, durée qui pourra paraître beaucoup trop courte aux historiens pour permettre de tirer des conclusions définitives, les progrès réalisés montrent que les Nations Unies ont raison d'exercer leur médiation dans tout conflit qui s'élève entre des nations non autonomes et les gouvernements métropolitains dont elles dépendent. En disant cela, mon intention n'est pas d'exprimer une satisfaction vaniteuse à cause de nos succès, car, après tout, ces succès ne sont que les prémices de l'effort, de la sueur, des larmes et du sang qui marquent presque sans interruption le cours pénible de toute vie humaine. Mais il est incontestable que, lorsque la domination coloniale a pris fin dans la plus grande partie de l'Asie, une saine poussée a surgi, vivante comme la vie elle-même.

76. Je suis convaincu que, après un certain temps consacré dans la paix au travail, à la réorganisation et à la reconstruction, les organismes incroyablement mal équipés, du point de vue technique, que l'on a laissés derrière soi dans les pays autrefois dépendants, pourront être transformés en des moyens qui suffiront juste à satisfaire les besoins essentiels d'une vie nationale simple. Alors, la renaissance politique en Asie pourra créer des forces qui, jointes à toutes les autres forces dans le monde, seront capables de donner à l'Organisation des Nations Unies des fondements plus solides.

77. C'est pour cette raison, en dehors de beaucoup d'autres, que nous éprouvons une grande angoisse, parfois même un sentiment d'impuissance, à constater que l'expérience des dernières années montre qu'en fait l'esprit de San-Francisco disparaît. Il est difficile à l'heure actuelle de se représenter l'espoir et l'élan d'optimisme que l'Organisation, à ses débuts, a inspirés chez les peuples asservis qui prévoyaient la fin prochaine de la domination politique, de l'exploitation économique, de l'avidité sociale et de la pauvreté culturelle. Malgré les affirmations sincères et répétées des représentants des soixante nations qui composent actuellement l'Organisation des Nations Unies, qui déclarent que leurs peuples continuent à désirer la paix et à vouloir que tous aient la possibilité de se développer

pleinement, c'est souvent en vain que l'on invoque la Charte; c'est un fait que nombre de ses dispositions ne sont pas appliquées dans de nombreuses parties du monde; d'autres dispositions sont interprétées d'une manière qui trahit l'intention de leurs auteurs. Nous entendons toujours répéter les nobles phrases et les expressions de sentiments élevés que l'on a entendues pour la première fois il y a sept ans, mais ces répétitions renouvelées, en l'absence presque complète d'actes, leur confèrent parfois l'irréalité d'un conte de fées.

78. Je n'entends évidemment pas dénigrer ou rabaisser les succès remarquables obtenus par l'Organisation. En effet, de nombreux problèmes dont elle a été saisie ont réellement été résolus d'une manière qui est tout à son crédit. En ce qui concerne l'Indonésie, comme je l'ai déjà dit, le fait même que je puisse m'adresser à cette Assemblée aujourd'hui prouve clairement que notre confiance n'a nullement été mal placée. Une grande partie des travaux de l'Organisation, particulièrement ceux des organes qui traitent des questions économiques et sociales et ceux des institutions spécialisées, méritent de grands éloges. Mais je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que le nombre des questions qui ont été réglées à Genève entre 1920 et 1938, et les travaux remarquables de ces mêmes institutions spécialisées ou des organismes qui les ont précédées, n'ont pas assuré la survivance de la Société des Nations ni empêché le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. C'est précisément pour éviter les mêmes échecs que l'Organisation des Nations Unies a été créée.

79. Et si — bien que nous répugnions à l'admettre — on peut constater à des signes certains que notre Organisation connaît le sort malheureux de celle qui l'a précédée, c'est parce qu'elle essaie de fonctionner alors que l'on assiste à un retour en arrière vers ces mêmes conflits de forces et ces mêmes alliances que sa création devait faire disparaître. Deux blocs antagonistes, dirigés par deux nations qui ont joué un rôle des plus importants dans la création de notre Organisation, s'affrontent maintenant des deux côtés d'un fossé qu'aucune d'elles ne peut se décider à combler. L'une des conséquences de cet état de choses, c'est que des mesures fondamentales envisagées par la Charte, le désarmement par exemple, n'ont jamais pu être réalisées. Au lieu du désarmement, nous assistons à une course aux armements qui est plus étendue et plus terrifiante que tout ce que l'on avait jamais vu. Les grandes Puissances, oubliant le principe en vertu duquel des privilèges spéciaux leur ont été accordés au sein de l'Organisation, se servent de ces privilèges en faveur de leurs propres desseins, tandis qu'elles n'exercent pas la responsabilité qui leur incombe d'utiliser leur pouvoir en commun et en coopération pour la réalisation des buts de la Charte. Elles jouent leur jeu d'échecs sur l'échiquier des Nations Unies, cherchant sans répit à se donner le mat, et l'on ne demande guère aux petites nations, qui sont devenues les pièces du jeu, que d'exprimer des regrets ou des encouragements.

80. Nous estimons encore plus regrettable et peut-être tout aussi dangereux que cet équilibre précaire de ces deux blocs ou que l'impuissance dans laquelle ils se maintiennent mutuellement, le fait que presque tous les problèmes de ces dernières années ont été attirés vers le gouffre de la guerre froide.

81. Les discussions portant sur le fond même des questions débattues sont devenues de plus en plus rares; la guerre froide a de plus en plus projeté son ombre sinistre sur les délibérations de notre Organisation. Si ce n'était aussi tragique, il serait presque comique de constater avec quelle exactitude on peut prédire quelle sera la position de nombreux pays sur un problème donné, d'après leur attitude dans ce que l'on appelle le conflit entre l'Est et l'Ouest. Il est vrai que des déclarations sont venues mettre ces positions logiquement en harmonie avec les dispositions des divers articles de la Charte, mais ces articles ont bénéficié d'une interprétation souple qui dépasse de très loin ce qui était envisagé à San-Francisco.

82. Dans une telle atmosphère où il n'est plus de mode, semble-t-il, d'étudier les questions en elles-mêmes et strictement en conformité des dispositions de la Charte, l'Indonésie a cependant toujours essayé de le faire. Peut-être est-ce pour cela que l'on nous qualifie d'idéalistes naïfs. Dans une telle situation où les résultats des votes enregistrent de plus en plus des décisions prises à priori en raison de l'affiliation à l'un des blocs ou à l'autre, l'Indonésie a voté avec l'un des blocs dans certaines affaires, avec l'autre bloc dans d'autres affaires. Notre refus formel d'adhérer à l'un des deux blocs, sauf à l'occasion d'une affaire donnée, a été jugé comme manquant de réalisme du point de vue politique, car une petite nation, nous dit-on, ne peut se permettre une politique indépendante qui risquerait de lui attirer l'hostilité des deux blocs et de ne lui assurer la protection d'aucun des deux.

83. Quoi qu'il en soit, nous continuerons à suivre cette politique, nous travaillerons activement pour la paix, nous appuierons tous efforts sincères en faveur de la paix, nous réclamerons le respect de l'esprit de la Charte et nous examinerons toutes les affaires en elles-mêmes, en refusant de les juger d'avance pour des raisons qui leur sont étrangères. Cette politique, nous n'estimons pas qu'elle soit naïve et qu'elle manque de réalisme, car la fuite des grandes Puissances devant la responsabilité qui leur incombe de maintenir la paix et la sécurité ne marque-t-elle pas une absence beaucoup plus certaine de réalisme? Sacrifier les vraies questions sur l'autel de la guerre froide, n'est-ce pas là le plus haut degré du manque de réalisme? Voilà pourquoi nous poursuivons notre politique, convaincus qu'elle est en fait réaliste, selon la définition du réalisme éclairé qui avait cours à San-Francisco. Nous espérons vivement que la présente session de l'Assemblée reconnaîtra — comme on le reconnaissait en 1945, tandis qu'on l'a souvent oublié depuis — que seul ce réalisme éclairé pourra prévenir le chaos et sauver la civilisation.

84. C'est avec cette foi que nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale, réunie pour la première fois dans sa nouvelle demeure, verra les grandes Puissances se charger à nouveau, dans un esprit sincère, de la responsabilité qui leur incombe d'utiliser leur pouvoir selon les principes d'une collaboration amicale et d'un esprit de compréhension; nous espérons qu'il y aura en faveur de la paix moins de paroles décidées, mais plus d'actions décisives. Nous appuierons, d'où qu'il émane, tout geste et tout acte sincèrement en harmonie avec les intentions et l'esprit de la Charte.

85. Nous avons remarqué avec intérêt que l'on signalait à l'Assemblée la possibilité d'appliquer l'Article 109 de la Charte, qui prévoit qu'une conférence générale des Membres des Nations Unies pourra être réunie aux fins d'une révision et d'une modification éventuelle de ce document. Nous croyons que cette proposition a un caractère constructif et qu'elle mérite d'être examinée de près et en toute objectivité. Cependant, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande l'a déjà fait observer [380<sup>ème</sup> séance], les défauts de la Charte et de l'Organisation elle-même sont dus à la faiblesse et à la méchanceté de la nature humaine plutôt qu'à la forme même de cet instrument. Il faut donc d'abord retrouver et ranimer l'élan commun et l'esprit humanitaire qui avaient poussé les créateurs de notre Organisation à la fonder sur les principes énoncés dans la Charte. Alors, et alors seulement, pourrons-nous essayer de renforcer la Charte et de consolider l'Organisation elle-même; alors, et alors seulement, pourrons-nous espérer aller vraiment de l'avant dans la solution de problèmes aussi capitaux que ceux du désarmement et de la question de Corée.

86. La question de Corée nous a douloureusement rappelé, une fois de plus, à quel point le recours à la violence est aisé lorsque l'esprit de collaboration et d'entente cède le pas au tourbillon du soupçon et de la méfiance, et à quel point est difficile la route qui ramène à la conciliation et à la paix. Nous espérons toutefois qu'au cours de sa présente session l'Assemblée générale apportera au règlement de ce problème urgent tous ses efforts et qu'ils seront couronnés de succès, et nous ne négligerons rien pour contribuer à assurer l'unification pacifique de la Corée.

87. Pour sauvegarder le prestige de l'Organisation et pour renforcer son influence, nous entendons apporter notre concours à une solution rapide du problème de l'admission de nouveaux Membres. Nous regrettons vivement que les candidatures de certains pays soient rejetées parce que l'un des deux blocs de Puissances craint que ces pays ne viennent renforcer l'autre bloc. Ce n'est pas en empêchant l'expression d'opinions que nous pouvons ne pas partager ou qui peuvent ne pas nous être agréables que nous atteindrons nos objectifs: la collaboration et la compréhension internationales, la liberté et l'égalité des droits pour tous, la paix et la sécurité mondiales. Ainsi, rendre notre Organisation aussi universelle que possible est une nécessité urgente pour qu'aucun peuple ne soit privé du droit de participer à ses travaux et de bénéficier de son œuvre.

88. Espérant qu'au cours de cette session l'Assemblée renoncera à la tendance sans réalisme qui consiste à oublier, en faveur du conflit de la guerre froide, les problèmes qui comportent une menace contre la paix, et qu'au contraire elle leur accordera l'attention qu'ils méritent, nous sommes fermement résolus à insister, de concert avec d'autres nations asiatiques et arabes, pour qu'elle examine la question tunisienne et la question marocaine. Ceux d'entre nous que leur propre passé rend particulièrement sensibles aux aspirations des nations encore asservies ont constaté avec alarme que l'on refusait même à ces pays la possibilité de se faire entendre, de crainte qu'un débat ne mette en fâcheuse position l'une des Puissances principales de l'un des blocs et ne risque ainsi de tourner à l'avantage du bloc adverse. Cependant, nous ne pouvons pas concevoir que les grandes Puissances, qui ont combattu par les

paroles et par les actes pour la liberté et pour l'indépendance, puissent vouloir les refuser à d'autres qui, eux aussi, y ont droit. Nous ne voulons pas croire, par conséquent, que l'on puisse sacrifier à des considérations d'opportunité le droit légitime de certaines nations et de certains peuples à être libres et à disposer d'eux-mêmes.

89. Nous continuerons de même à insister pour que l'Assemblée prenne des mesures concrètes à l'égard de la politique d'*apartheid* que pratique l'Union Sud-Africaine. Là encore, nous constatons que l'on subordonne un principe moral aux intérêts immédiats de la guerre froide. Nous avons toujours entendu exprimer le souci de voir garantis les droits de l'homme en général, mais, dans les cas particuliers, nous avons entendu dire que la violation de ces droits appelait des mesures à prendre par l'Organisation des Nations Unies lorsque c'était le bloc adverse qui était accusé; et nous avons entendu dire qu'elle relevait de la compétence nationale lorsque c'était le bloc auquel appartenait l'orateur qui était accusé. Pourtant, un réalisme éclairé exige que l'on reconnaisse que tout grief légitime, où qu'il se produise et en quelque moment que ce soit, porte en lui le germe d'une nouvelle guerre.

90. C'est avec un grand optimisme que nous attendons de nouvelles mesures dans le domaine du développement économique, car le programme d'assistance technique est une entreprise qui donne des résultats tangibles et qui contribuera plus à l'établissement d'une paix durable que toutes les nombreuses paroles que l'on prodigue pour exprimer un désir de paix. En Indonésie, l'œuvre du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres institutions spécialisées fournit à notre peuple une preuve tangible du fait que l'Organisation des Nations Unies continue à vivre et à tenir au moins une partie des promesses que nous apportait la Charte. Il faut espérer que les efforts constructifs de l'assistance technique contribueront au relèvement si nécessaire de notre niveau de vie.

91. Notre optimisme est cependant mitigé par le fait que nous nous rendons compte que les programmes d'assistance technique actuellement en cours ne suffiront pas à porter remède aux difficultés économiques des pays insuffisamment développés. Tout au plus ces programmes les aideront-ils à mobiliser leurs ressources d'une façon plus efficace en vue d'un développement ultérieur. Ces programmes aideront certainement ces pays, qui sont principalement agricoles et producteurs de matières premières, à perfectionner leurs méthodes de production.

92. Mais une assistance économique qui ne pourrait guère faire plus que de maintenir ces pays comme réservoirs de matières premières pour le monde entier, avec une production améliorée, ne résoudra pas leurs problèmes démographiques et leurs problèmes de chômage, ne leur donnera pas une structure économique équilibrée et ne leur assurera pas la stabilité économique. Ces pays insuffisamment développés se sont éveillés au point de vue économique, comme au point de vue politique ou social. Ils se rendent compte désormais qu'ils ont été placés et qu'ils demeurent dans une situation d'infériorité à l'égard des pays hautement industrialisés, et ils sont résolus à faire tout ce qui est nécessaire et possible pour s'assurer sur les marchés mondiaux une

situation d'égalité. Ils se rendent compte qu'il faut que leur structure économique soit mieux équilibrée pour être protégée contre les chocs violents qu'entraînent les fluctuations des marchés mondiaux. Ils savent aussi que l'on ne peut y parvenir que par un certain degré d'industrialisation.

93. Les organes économiques des Nations Unies et les experts qui les ont aidés au cours des deux dernières années à étudier ce problème ont reconnu cette nécessité et se sont penchés sur le problème du financement du développement économique. Ils ont également reconnu qu'en raison du niveau très bas des revenus dans ces pays, il était impossible d'y accumuler des capitaux suffisants pour assurer sur le plan national le financement du développement économique. Tout en observant qu'il fallait encourager les mouvements de capitaux privés étrangers vers ces pays, ils ont reconnu que les détenteurs de ces capitaux hésitaient en général, même dans les conditions les plus favorables, à les investir dans les entreprises qui seraient justement de nature à accélérer le plus une industrialisation rationnelle. Ils ont reconnu en outre que les institutions financières internationales actuellement existantes ne suffiraient pas à mobiliser ne fût-ce qu'une petite partie des capitaux, publics ou privés, qui sont nécessaires.

94. En conséquence, ils ont recommandé que l'on envisage le financement du développement économique dans un cadre vraiment mondial et que l'on crée pour l'assurer de nouvelles institutions internationales. C'est donc avec le plus vif intérêt que nous attendons les résultats des études auxquelles procède actuellement la Banque internationale pour la reconstruction et le développement quant à la possibilité de créer une société internationale de financement chargée de financer des entreprises productives dans les pays insuffisamment développés, et c'est aussi avec un vif intérêt que nous suivons les études entreprises en vue de la création d'un fonds spécial qui accorderait des subventions et des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt aux pays insuffisamment développés afin de les mettre en mesure de hâter l'exécution de programmes non amortissables qui sont essentiels pour leur développement économique.

95. Tout en saluant cette manière réaliste d'envisager les problèmes des pays insuffisamment développés, nous regrettons que les pays avancés aient manifesté leur compréhension plutôt par de bonnes paroles que par des actes concrets. Ils déplorent la maladie, mais ils gardent le remède.

96. L'année dernière, mon pays a pu se rendre compte à nouveau, principalement en ce qui concerne le caoutchouc, à quel point est exact l'axiome bien connu selon lequel ce sont les producteurs de matières premières qui ressentent le plus les fluctuations du marché mondial. La récente évolution des tendances mondiales du commerce et des prix s'est manifestée par une forte réduction du volume et de la valeur de nos exportations. Ce fléchissement de notre balance commerciale a eu des répercussions directes sur nos possibilités d'importation. Les pertes de ressources en devises étrangères qui en ont résulté nous ont même contraints à suspendre certains travaux de mise en valeur parce que nous n'étions plus en mesure d'acheter les biens d'équipement indispensables pour les exécuter. La consommation s'est également ressentie gravement de cette situation. Pour protéger notre balance

des paiements, mon gouvernement a dû réduire de façon radicale l'importation de beaucoup de produits de consommation.

97. C'est pourquoi mon gouvernement, de concert avec ceux d'autres pays insuffisamment développés, continuera de réclamer la conclusion d'accords internationaux relatifs aux produits de base, à l'effet de stabiliser les marchés et d'assurer ainsi aux pays insuffisamment développés une source régulière de devises étrangères dont ils ont besoin pour exécuter leurs programmes de mise en valeur et pour relever leur niveau de vie au moyen d'une production accrue. Il y a là un problème réel qui appelle des mesures réalistes et efficaces de la part des pays avancés.

98. Pour résoudre d'une manière réaliste aussi bien les problèmes économiques que les problèmes politiques dont l'Assemblée est saisie, il faut faire renaître l'esprit de réalisme éclairé qui a présidé à la création de notre Organisation. Cette renaissance est indispensable pour le bien-être immédiat et pour l'avenir même de nos peuples, dont la confiance a été ébranlée mais dont l'espérance reste vivace. C'est notre époque même qui exige des membres de cette Assemblée qu'ils respectent loyalement les principes de la Charte, qu'ils examinent en elle-même chacune des affaires dont ils sont saisis en se fondant strictement sur cet instrument, qu'ils veillent à l'application des principes de la Charte avec autant de ferveur s'il s'agit de pays qui leur sont proches qu'ils montrent d'émoi s'ils sont violés dans des pays qui sont loin d'eux, qu'ils s'efforcent avec conviction et sans restriction de supprimer toutes les entraves au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la jouissance des droits fondamentaux de l'homme, qu'ils reprennent les armes pour se lancer dans une croisade contre la misère, la famine et la maladie, au lieu de réarmer pour se faire la guerre, et qu'ils fassent tout cela non seulement en paroles et en discours, mais en actes. C'est aux actes et non aux paroles que se mesure le désir de paix.

99. M. BARRINGTON (Birmanie) (*traduit de l'anglais*): Lorsque je réfléchissais à ce que je dirais dans ma déclaration, je me suis, naturellement, reporté au discours que le chef de la délégation birmane avait prononcé, il y a un an, devant l'Assemblée générale réunie pour sa sixième session [347<sup>ème</sup> séance]. J'ai été extrêmement frappé par ce que j'y ai lu: il semblait que la marche du temps s'était arrêtée, car tout ce qu'a dit mon prédécesseur demeure vrai aujourd'hui, peut-être plus vrai encore. Mon prédécesseur a commencé par déclarer qu'il se proposait seulement d'exprimer les espoirs et les craintes d'un petit pays. Après avoir brièvement exposé nos craintes, mon prédécesseur a conclu par ces mots:

"Si la délégation birmane représente une très petite nation, son désir de paix n'en est pas moins sincère. C'est pourquoi elle adresse maintenant un chaleureux appel aux représentants des grandes Puissances qui peuvent façonner le destin du monde, pour leur demander de modifier leur attitude et de se laisser gagner par l'esprit de compromis qui est le seul remède à la mésentente et qui permettra d'écartier du monde les horreurs de la guerre."

Cette prière fervente, nous ne pouvons, hélas! que la renouveler en cette fatidique année 1952.

100. Je voudrais maintenant aborder un problème qui préoccupe tous les membres de cette Assemblée sans

exception, comme des millions d'êtres humains dans le monde. Je parle, bien entendu, du terrible conflit de Corée. Tous ceux qui ont suivi les débats de la Première Commission doivent se sentir très découragés. Ma délégation ne fait pas exception; nous pensons, néanmoins, que l'on risque de brosser un tableau plus sombre que la réalité.

101. Lorsque nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été communiqués, nous avons été frappés par la mesure dans laquelle l'accord a pu se faire à Panmunjom sur un grand nombre de questions litigieuses, dont chacune avait paru, à un moment donné, aussi difficile à résoudre que la seule qui demeure en suspens et pour laquelle on se trouve dans une impasse. Les concessions importantes qui ont été consenties de part et d'autre semblent indiquer que les deux parties sont animées de la sincérité et de la bonne volonté nécessaires à un règlement général. Il est facile de négliger ou de minimiser tout ce qui a été fait jusqu'ici, lorsque l'on est amené à se concentrer sur le problème de l'échange des prisonniers.

102. Il n'est pas surprenant non plus qu'une certaine impatience commence à se manifester de part et d'autre. Mais, si compréhensible que cela paraisse, nous ne pouvons nous permettre de perdre patience. Le choix est entre la paix et la continuation d'un conflit sanglant qui peut dégénérer en une catastrophe bien plus grande. Devant cette alternative, ma délégation croit devoir lancer un appel à la patience.

103. Nous savons fort bien que la Première Commission doit examiner dix questions délicates et qu'elle est encore arrêtée sur la première. Mais à notre avis, même si elle ne faisait rien d'autre au cours de cette session que de régler la question de Corée, l'Assemblée générale ne se serait pas réunie en vain.

104. D'aucuns ont dit que la Corée n'est qu'un symptôme, que même si l'on parvenait à faire disparaître le symptôme l'on ne supprimerait pas, pour autant, le mal lui-même et que les tensions persisteraient. Ce n'est pas tout à fait notre opinion. À notre avis, la situation mondiale peut être comparée à un pneu que l'on aurait gonflé presque jusqu'au point de l'éclatement. Nous pensons que la plus légère entaille contribuerait à écarter le danger d'éclatement en réduisant progressivement la pression interne. Nous pensons qu'un armistice en Corée serait une entaille suffisante.

105. Abstraction faite de l'effet général qu'il aurait, un armistice, il ne faut pas l'oublier, mettrait un terme aux terribles destructions qui ravagent la péninsule coréenne depuis quarante mois, ainsi qu'aux sacrifices que consentent quotidiennement les braves qui se trouvent de part et d'autre de la ligne de feu. Certains de nos collègues l'ont déjà souligné: depuis que nous discutons de la question de Corée, c'est-à-dire en quelques semaines, le nombre des pertes subies des deux côtés a sûrement dépassé celui des prisonniers dont le sort immédiat est la cause de l'impasse actuelle; et le nombre des victimes ne fera que s'accroître si la guerre continue. Dans ces conditions, il nous appartient à tous de continuer à rechercher une solution que puissent accepter les deux parties, afin de mettre fin à ce carnage.

106. Sans doute serait-il possible d'adopter une résolution par un vote majoritaire. Mais à quoi cela servirait-il si les parties au conflit refusaient de se conformer à cette résolution? Nous devons trouver des solutions, non pas adopter des résolutions, ainsi que l'a dit au

moins un des orateurs qui m'ont précédé. En manifestant la moindre impatience en ce moment, on courrait le risque de prolonger indéfiniment les souffrances et les dévastations. C'est pourquoi je voudrais terminer cette partie de ma déclaration sur un nouvel appel à la patience et à la compréhension mutuelle.

107. Puisque je parle des tensions mondiales, je voudrais dire quelques mots d'un autre facteur créateur de tensions : il est des Puissances qui ne se rendent pas compte que certains peuples sur lesquels elles continuent d'exercer leur domination ont atteint un degré de développement qui leur permet de se gouverner eux-mêmes ou, tout au moins, de participer davantage au gouvernement de leur pays. Il me semble que dans la déclaration qu'il a faite hier [392ème séance], le Ministre des affaires étrangères français a témoigné justement de cette erreur d'appréciation. Je ne me propose pas d'entrer maintenant dans les détails. Je voudrais, toutefois, présenter une ou deux observations sur des points qui ont retenu mon attention pendant que j'écoutais ce discours.

108. Le premier de ces points concerne l'affirmation selon laquelle la France aurait, au cours de sa gestion, introduit en Tunisie des réformes économiques et sociales grâce auxquelles la situation de la population tunisienne serait maintenant meilleure que celle des populations des pays indépendants qui critiquent la France. Cela peut être exact ou non, mais paraît étranger au problème. Nous pensons d'une façon générale qu'une bonne administration ne peut remplacer l'autonomie. S'il est exact que le peuple tunisien a atteint un degré de développement supérieur à celui de certains des pays voisins, il me semble qu'il serait tout à fait justifié de lui donner, dans le gouvernement de son pays, une part plus grande que celle qui lui est actuellement réservée.

109. Toutefois, certains propos de M. Schuman semblent indiquer qu'on n'a peut-être pas permis au développement politique d'aller de pair avec le développement économique et social. Parlant du programme détaillé de réformes que le Gouvernement français a soumis au Bey, le Ministre des affaires étrangères a déclaré : "Nous visons ainsi à généraliser l'organisation démocratique à tous les échelons, et d'abord à la base, dans les municipalités et autres communautés locales." Je dois avouer que cette déclaration m'a quelque peu surpris : en 1952, soixante-dix ans après avoir assumé la responsabilité du gouvernement de la Tunisie, le Gouvernement français commence seulement à envisager d'introduire des réformes de cette nature dans le pays.

110. Je n'ai pu m'empêcher d'établir immédiatement une comparaison entre cette situation et celle de mon pays lorsqu'il était gouverné par le Royaume-Uni. Par une curieuse coïncidence, la Haute-Birmanie — qui constitue la majeure partie de ce qui est maintenant l'Union birmane — fut annexée à l'Empire britannique en 1885, c'est-à-dire presque à l'époque où les Français ont pris en mains les destinées de la Tunisie. Mais cette forme d'autonomie locale à laquelle M. Schuman a fait allusion a été introduite en Haute-Birmanie dès 1900 et, vers 1925, la plupart de nos municipalités et de nos conseils de district étaient déjà organisés sur une base entièrement représentative. En même temps que ces réformes s'accomplissaient, la Birmanie se voyait dotée d'un véritable gouvernement central dont

les membres avaient l'entier contrôle de toutes les affaires intérieures, notamment de l'ordre public et des finances.

111. Comme chacun sait, nous sommes devenus entièrement indépendants en 1948. Pourtant, en 1952, le Gouvernement français en est encore à envisager l'introduction d'une autonomie municipale en Tunisie. Il semble que nous touchions ainsi du doigt la cause profonde du problème tunisien. C'est peut-être là, en Tunisie même, et non point aux sources extérieures qu'il a mentionnées, que M. Schuman trouvera la cause du mécontentement qui règne actuellement dans le pays. Quant au Maroc, il semble que ces réformes n'aient même pas été envisagées pour lui. Si l'on peut en juger par l'expérience du passé, il semble que les Marocains doivent attendre jusqu'en 1982 pour avoir ces réformes, puisque le Maroc est devenu un protectorat français trente ans après la Tunisie.

112. Il nous semble que la grande nation française, réputée pour sa fidélité à la cause de la liberté et de la dignité des individus et des peuples, a négligé d'appliquer ces principes et ces normes aux peuples qui dépendent d'elle. Comme Rip Van Winkle, la nation française vient de s'éveiller soudain pour s'apercevoir que le monde a évolué. L'expérience est naturellement déconcertante et la réadaptation difficile. Nous gardons l'ardent espoir que la France pourra procéder à la réadaptation que les circonstances exigent sans trop de difficulté ni trop de retard.

113. Un autre facteur qui contribue à la tension mondiale réside dans la politique raciale adoptée par certains gouvernements, notamment par le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine. Il n'y a pas que les informations de presse en provenance de l'Union Sud-Africaine qui permettent de se rendre compte que ces mesures portent en elles les germes de troubles graves pour l'avenir. Ce qui est beaucoup plus significatif, c'est la réaction de la presse de tous les pays d'Asie et d'Afrique qui ont récemment accédé à l'indépendance. Cette réaction suffit à montrer combien est faux l'argument selon lequel il s'agirait d'une question relevant exclusivement de la compétence nationale du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine. Il s'agit d'une question qu'aucune organisation mondiale ne peut se permettre d'ignorer.

114. J'en viens, enfin, au dernier des facteurs créateurs de la tension mondiale. Il n'est peut-être pas aussi grave que les autres facteurs que je viens de mentionner ; mais du point de vue des conséquences lointaines, c'est probablement un facteur aussi important que tous les autres réunis. Des études récentes ont montré que l'écart entre le niveau de vie des pays très développés et celui des régions insuffisamment développées du monde est en train de s'accroître et de s'accroître très rapidement. Ce fait en lui-même est dangereux ; mais ce qui le rend doublement dangereux, c'est que les populations des pays insuffisamment développés ne sont plus disposées à se passer de certains biens dont elles savent qu'ils existent dans le monde. Cette révolution des espérances qui montent, comme on l'a si justement appelée, ne peut que prendre de l'ampleur avec le temps. A moins que le monde tout entier ne prenne des mesures pour faire face au problème en détournant éventuellement une partie des dépenses actuellement consacrées aux armements vers

des fins plus productives, il semble que nous devions tous aller vers un désastre.

115. Nous savons que ce problème se serait posé même si le conflit idéologique n'avait jamais existé, et qu'il subsistera même une fois que ce conflit aura pris fin. On constate toutefois une tendance très marquée à confondre ce problème avec le conflit idéologique et à n'évaluer son importance qu'en fonction de la mesure dans laquelle il peut être confondu avec ce conflit. Ce qu'il faut, semble-t-il, c'est que l'on se rende mieux compte, en particulier dans les pays du monde les plus favorisés, qu'il s'agit d'un problème qui subsistera, indépendamment des autres conflits ou problèmes qui existent déjà ou qui pourraient se produire.

116. Nous n'ignorons pas que des mesures ont déjà été prises pour résoudre ce problème. Malheureusement, les progrès accomplis jusqu'ici ont été lents et les résultats obtenus extrêmement insuffisants. De toute évidence, ce qu'il faut, c'est établir un programme de développement économique d'une conception beaucoup plus hardie et, puisque les programmes de ce genre sont inévitablement lents à porter des fruits, il faut le mettre en œuvre le plus rapidement possible. Nous n'ignorons rien des difficultés existantes et n'avons nul désir de les sous-estimer, mais nous ne sommes nullement convaincus qu'on soit en train de faire tout ce qu'il est possible de faire dans la limite des moyens disponibles pour résoudre le problème.

*La séance est levée à 17 h. 10.*